



## Aux prêtres du diocèse de Grenoble-Vienne

N/Réf : MgrGdK/2020/N.

Grenoble, le 1er mai 2020

Chers frères,

Le déconfinement est attendu avec plus ou moins d'impatience, mais nous sommes conscients que, tant que le virus reste présent et actif, il ne peut être question d'un retour à la vie d'avant. Les évêques de France avaient fait des propositions au gouvernement pour une reprise des célébrations eucharistiques et autres, après le 11 mai ; ces propositions n'ont pas été retenues. Après le discours du premier ministre, nous avons pris acte, avec un grand regret et une réelle déception, de l'interdiction de célébrations publiques dans les églises (sauf pour les funérailles) au moins jusqu'au 2 juin.

Maintenant, il nous faut penser notre ministère dans cette période de déconfinement progressif qui commencera le 11 mai prochain. Les célébrations ne sont pas le tout de notre ministère même si elles en sont la source et le sommet. Je vous propose donc ce qui suit :

Dès le 11 mai, sauf avis contraire des pouvoirs publics, nous pourrons sortir et aller à la rencontre des gens, dans la limite de rassemblements de dix personnes maximum et en respectant les recommandations sanitaires.

- **Des visites :**

C'est pourquoi, après avoir réuni les équipes paroissiales et avoir réfléchi à des critères objectifs, il sera temps de lâcher un peu nos ordinateurs et d'aller visiter les chrétiens et les autres, en commençant par ceux qui ont le plus besoin de notre ministère. Les curés et leurs équipes pourront développer un ministère itinérant à l'intérieur de leur(s) paroisse(s).

Ce sera le moment d'encourager les fraternités locales, de visiter celles qui existent et d'en susciter de nouvelles.

- **Eucharistie et communion :**

Dans le cadre de ces visites, l'Eucharistie pourrait être célébrée si l'espace et les circonstances s'y prêtent, pour des petits groupes de dix personnes en tout (prêtre compris), à condition que la dimension ecclésiale soit bien respectée : pas de petits clubs, pas uniquement les amis, pas non plus les gens qui n'ont pas le sens de l'Eucharistie. Cela demande d'être réfléchi en équipe paroissiale et peut-être annoncé à la communauté, pour éviter les jalousies ou les divisions.

On pourra célébrer la messe dans des oratoires privés mais pas dans les églises, puisqu'il y a interdiction officielle de célébrer le culte public.

Parfois, sans célébrer l'Eucharistie, il semblera utile, pour le bien spirituel des personnes, de donner la communion ; à commencer par les malades ou les personnes âgées. Mais il est exclu de distribuer la communion eucharistique systématiquement, et encore plus de laisser une réserve eucharistique dans des maisons privées.

- **Sacrement de la réconciliation :**

Je vous encourage à proposer le sacrement de la réconciliation, en annonçant des permanences ou à l'occasion des visites, dans le respect des consignes sanitaires.

- **Catéchèse :**

Cette période est propice pour faire grandir la foi, l'espérance et la charité chez les baptisés, et les éduquer à la vie dans l'Esprit Saint. Là est le but de notre ministère. Les mois

qui vont venir seront un temps d'épreuves, avec les conséquences des traumatismes dus au confinement, la crise économique, la crise sociale. Il est nécessaire de nous fortifier dans la foi pour pouvoir servir notre société et l'aider à se reconstruire.

La catéchèse des enfants pourra reprendre, avec des groupes de moins de dix. Il serait bon aussi de pouvoir reconstituer des petits groupes d'adolescents.

- **Baptêmes, mariages, confirmations, funérailles :**

Nous ne pouvons pas célébrer les trois sacrements ci-dessus jusqu'au 2 juin, au moins, sauf en cas d'urgence très spécifique. Après cette date, il est peu probable que nous puissions retrouver des grandes assemblées. Les sacrements pourront être célébrés (sauf avis contraire des pouvoirs publics), sous réserve que les personnes qui doivent les recevoir et leur famille acceptent les contraintes qui seront définies par les pouvoirs publics après le 2 juin.

En ce qui concerne les confirmations, j'aimerais que chaque curé me fasse savoir combien il y a de confirmands dans sa paroisse ; ensuite il serait nécessaire de leur demander à chaque confirmand s'il souhaite recevoir ce sacrement dans les conditions de déconfinement progressif, ou s'il préfère attendre l'année suivante. Il me paraît difficile de reporter toutes les célébrations à l'automne. Les confirmands pourraient recevoir le sacrement par petits groupes, mais dans ce cas, il est probable que je donnerai des délégations. Nous nous adapterons selon les consignes gouvernementales.

Pour les funérailles, les consignes actuelles resteront en vigueur du 11 mai au 2 juin.

Enfin je célébrerai **la messe chismale le 15 juin à 18h30**, probablement à la cathédrale, dans les conditions qui seront celles de cette période, en espérant que nous pourrions être au moins une centaine.

Je termine en vous invitant à vivre ces épreuves avec un esprit de foi. Les décisions gouvernementales sont à accueillir et à mettre en œuvre, dans l'obéissance due à ceux qui nous gouvernent ; dans la mesure où ce qui nous est demandé ne s'oppose pas à notre conscience, nous pouvons y voir la volonté de Dieu. Attention à ne pas nous victimiser : toute la société vit la même épreuve. Le travail en entreprise et le retour à l'école demandent des mises en œuvres extrêmement compliquées.

Plus nous œuvrerons au bien intégral (spirituel, relationnel, matériel...) des personnes et de la société, plus nous aurons fait notre devoir et nous aurons auprès de Dieu toute la reconnaissance attendue.

Depuis le début du confinement, les retours que j'ai eu de la vie des communautés chrétiennes du diocèse me disent votre engagement généreux et je vous en remercie. Vous avez été à la hauteur de la situation et je ne doute pas que vous saurez l'être en cette nouvelle étape. Merci,

**+ Guy de Kerimel**

Évêque de Grenoble-Vienne